



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

13 IGC

DCE/20/13.IGC/5a
Paris, 13 janvier 2020
Original : français

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Treizième session
Paris, Siège de l'UNESCO
11-14 février 2020

Point 5a de l'ordre du jour provisoire : Projets recommandés du dixième appel à demandes de financement du Fonds international pour la diversité culturelle

Ce document présente les résultats du dixième appel à demandes de financement conformément aux Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) et à la Décision 12.IGC 5a adoptée par le Comité à sa douzième session.

Décision requise : paragraphe 21

1. Depuis 2010, le Fonds international pour la diversité culturelle (ci-après « le FIDC »), fonds à contributions volontaires multi-donateurs, établi au titre de l'article 18 de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « la Convention »), facilite la coopération internationale en faveur du développement durable et de la réduction de la pauvreté en favorisant l'émergence de secteurs culturels dynamiques dans les pays en développement Parties à la Convention.
2. Ce document présente les résultats du dixième appel à demandes de financement du FIDC¹. Il fournit également une analyse des principales tendances des deux derniers appels ainsi que des informations sur les projets recommandés pour financement et sur le renouvellement des membres du Groupe d'experts.
3. Pour mémoire, neuf appels à demandes de financement ont été lancés depuis l'opérationnalisation du FIDC en 2010 avec comme résultat le financement de 105 projets dans 54 pays en développement et moins avancés pour un montant total de plus de 6,9 millions de dollars des États-Unis.
4. Au cours de cette session, le Comité est invité à examiner les projets recommandés par le Groupe d'experts du FIDC et à décider des projets à financer dans le cadre de l'appel à demandes de financement de 2019. Le Comité est également invité à renouveler trois membres du Groupe d'experts du FIDC pour la période de 2020-2022.

I. Résultats du dixième appel à demandes de financement

Statistiques du dixième appel à demandes de financement

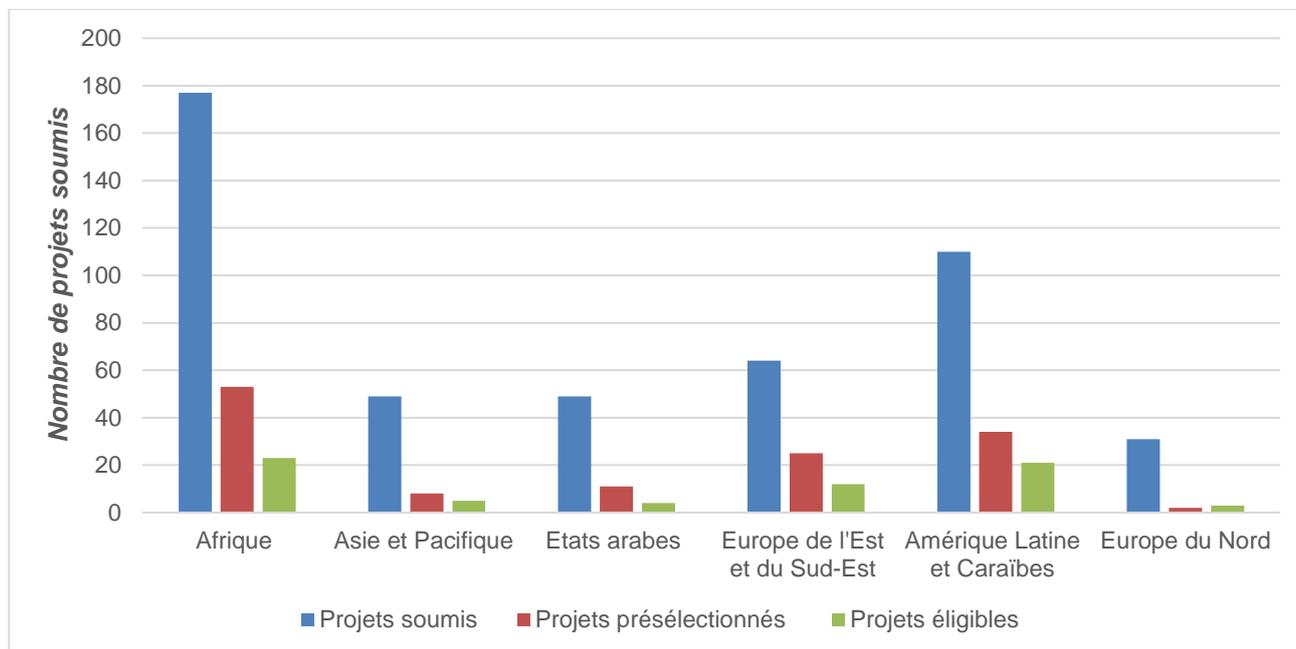
5. Le dixième appel à demandes de financement a été lancé en février 2019 avec pour date limite de soumission le 13 juin 2019. Les données présentées ci-dessous offrent un aperçu général des tendances à chaque étape du processus :
 - *Soumission* : 480 projets ont été soumis, dont 351 présentés par des organisations non gouvernementales (ONG), 113 par des institutions publiques et 16 par des organisations internationales non gouvernementales (OING). Ces 480 projets ont été soumis par 88 pays éligibles et 9 pays non éligibles.
 - *Présélection par les Commissions nationales* : les 351 projets soumis par les ONG et les 113 soumis par les institutions publiques (soit un total de 464 projets) ont été envoyés aux Commissions nationales des 88 pays éligibles. Les Commissions nationales de 67 pays ont procédé à la présélection, ce qui représente un taux de participation de 76 %. 85 projets ont été disqualifiés faute de réponse de la part de leurs Commissions nationales suite à leur sollicitation pour participer au processus de présélection. Des 379 projets évalués pendant la phase de présélection, 133 projets ont été retenus, soit 28 % des projets soumis. 246 projets n'ont pas été présélectionnés par les Commissions nationales.
 - *Évaluation technique par le Secrétariat* : les 133 projets présélectionnés par les Commissions nationales et les 16 projets soumis par des OING, soit un total de 149 projets, ont été ensuite examinés par le Secrétariat. À l'issue de cette évaluation technique, 68 projets ont été jugés éligibles, soit 14 % des projets soumis initialement.
 - *Évaluation par le Groupe d'experts du FIDC* : à l'issue de l'évaluation des 68 projets éligibles par le Groupe d'experts, 18 projets ont obtenu au moins 30 points. Conformément à la Décision 12.IGC 6², les experts ont recommandé neuf projets pour approbation. Ainsi, 2 %

1. Deux autres documents concernant le FIDC sont présentés à cette session, soit « Suivi de la mise en œuvre des projets et des recommandations issues de la deuxième évaluation externe du FIDC » (DCE/20/13.IGC/5b) et « Budget prévisionnel du FIDC (2020-2021) » (DCE/20/13.IGC/5c).

2. Le Comité demande au Groupe d'experts du FIDC de recommander pour approbation les projets les mieux notés, qui ont obtenu au moins 30 points, dans la limite des fonds disponibles.

des 480 projets soumis en réponse au 10^{ème} appel à demandes de financement ont été recommandés.

Graphique 1 : Aperçu de la répartition géographique



Projets recommandés pour approbation par le Groupe d'experts

6. Les demandes de financement du dixième cycle (2019) ont été évaluées par le Groupe d'experts composé de six membres nommés par le Comité lors de sa onzième session ([Décision 11.IGC 7a](#)). Au cours de son évaluation, le Groupe d'experts a pris en considération les Recommandations 6 et 21 de la deuxième évaluation externe du FIDC en attribuant un point bonus aux pays n'ayant jamais bénéficié du FIDC. Il a également accordé une attention particulière aux capacités des candidats à mettre en œuvre leur projet.
7. À l'issue de cette évaluation, 18 projets ont obtenu au moins 30 points. Suite à la [Décision 12.IGC 6](#) qui demande au Groupe d'experts du FIDC de recommander pour approbation les projets ayant totalisé le plus de points, dans la limite des fonds disponibles, neuf projets sont recommandés au Comité pour approbation à cette session. L'Annexe I présente les neuf projets recommandés par le Groupe d'experts. Les projets sont répertoriés en fonction de la moyenne des notes attribuées par chaque expert.
8. L'Annexe II présente les fiches d'évaluation de chaque projet recommandé. Conformément au paragraphe 19 des Orientations du FIDC, les fiches contiennent des informations détaillées sur les projets afin de faciliter la prise de décision du Comité. Davantage d'informations relatives au dixième appel à demandes de financement sont disponibles sur le site internet de la Convention à l'adresse suivante : <https://fr.unesco.org/creativity/fidc/soumettre-demande/resultats>.
9. Le Groupe d'experts a formulé des commentaires généraux sur le processus d'évaluation du dixième appel à demandes de financement. Dans l'ensemble, le Groupe d'experts a constaté que la qualité des projets soumis s'est améliorée. Les projets répondent mieux aux objectifs du FIDC à savoir la mise en place de politiques et le renforcement de capacités humaines et institutionnelles visant un changement structurel des secteurs créatifs et culturels.

II. Analyse des tendances des deux derniers appels à demandes de financement

Comparaison des données recueillies

10. Afin d'analyser l'évolution des tendances, des données ont été recueillies au cours du neuvième et du dixième appel à demandes de financement. Le tableau 2 (ci-dessous) présente des données de comparaison entre ces deux cycles de financement.

Tableau 2 : Évolution des projets soumis entre 2018 et 2019

	2018	2019	%
Nombre de projets soumis	273	480	+75
Nombre de Commissions nationales ayant participé à la présélection	54	67	+24
Nombre de projets présélectionnés	94	149	+60
Nombre de projets éligibles	39	68	+74
Nombre de projets recommandés	8	9	+1

11. Le tableau 2 met en lumière les éléments suivants :

- une augmentation de 75 % du nombre de demandes de financement reçues par rapport au cycle précédent;
- une hausse du nombre de Commissions nationales ayant participé à la procédure de présélection a été constatée à hauteur de 24 % par rapport au cycle précédent, ce qui a engendré une hausse de 60 % de projets présélectionnés par rapport à 2018 ;
- une augmentation de 74 % du nombre de projets éligibles, ce qui traduit une sélection plus rigoureuse de la part des Commissions nationales ;
- neuf projets sont, cette année, recommandés pour financement, soit un projet de plus par rapport au neuvième appel, et ce, grâce à l'augmentation des contributions volontaires.

Tableau 3 : Évolution des demandes par région (2018-2019)

Région		2018	2019
Afrique	Nombre de pays ayant soumis des demandes de financement	30	31
	Nombre de Commissions nationales ayant participé à la présélection	23	26
	Nombre de pays financés	1	3
Asie et Pacifique	Nombre de pays ayant soumis des demandes de financement	10	10
	Nombre de Commissions nationales ayant participé à la présélection	5	6
	Nombre de pays financés	1	1
États arabes	Nombre de pays ayant soumis des demandes de financement	6	10
	Nombre de Commissions nationales ayant participé à la présélection	3	5
	Nombre de pays financés	1	-
	Nombre de pays ayant soumis des demandes de financement	10	12

Europe de l'Est et du Sud-Est	Nombre de Commissions nationales ayant participé à la présélection	9	11
	Nombre de pays financés	2	1
Amérique latine et Caraïbes	Nombre de pays ayant soumis des demandes de financement	19	24
	Nombre de Commissions nationales ayant participé à la présélection	15	18
	Nombre de pays financés	3	3

Renforcement des capacités

12. Les résultats positifs qui se dégagent de ces statistiques résultent de plusieurs facteurs, notamment de l'organisation de sessions d'informations afin d'aider les porteurs de projets à mieux les concevoir et présenter, conformément aux objectifs de la Convention. Ces sessions ont été organisées en collaboration avec les Bureaux hors Siège de l'UNESCO lors d'ateliers nationaux et régionaux (Maputo, août 2018 ; Le Caire, février 2019 ; Libreville, Nairobi et Rabat, mars 2019).
13. De même, des sessions de travail en ligne ont été organisées à la demande des Bureaux hors Siège : avec Abidjan et Port-au-Prince (mai 2019), auxquelles ont participé des organisations de la société civile, des représentants des ministères et les Commissions nationales. Le FIDC étant l'un des outils de mise en œuvre de la Convention de 2005, un volet sur le FIDC a été inclus aux formations sous régionales des formateurs sur le suivi participatif des politiques de la Convention (Jakarta, juillet 2019 ; Pretoria, septembre 2019).
14. Une formation sur la procédure de demande de financement au FIDC a également été organisée en février 2019, à l'occasion du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), au Burkina Faso. Enfin, depuis 2018, des sessions d'information sont tenues en marge de toutes les réunions statutaires auxquelles ont été invités les Commissions nationales et les points de contact nationaux de la Convention afin qu'ils soient mieux outillés sur les procédures de présélection.
15. Tout au long du processus de présélection, les Commissions nationales ont reçu un soutien téléphonique et en ligne. Malgré les trois rappels et une extension de la date limite de soumission des présélections, 22 Commissions nationales n'ont pas été en mesure de s'acquitter de leur tâche dans les délais impartis. Conformément à la Décision 12.IGC 6, les points de contact nationaux concernés ont été invités à procéder à la présélection. Sur les 22 pays concernés, seuls 12 pays ont un point de contact et un seul a finalisé la procédure de présélection. Au final, 21 pays³ n'ont pas participé à la procédure de présélection lors de ce 10^{ème} appel du FIDC.

Tableau 4 : Participation des Commissions nationales dans le processus de présélection

Région	Nombre de pays ayant soumis des projets	Nombre de commissions nationales ayant participé à la présélection	Taux de participation (en %)
Afrique	31	26	84
Asie et Pacifique	10	6	60
États arabes	10	5	50
Europe de l'Est et du Sud-Est	12	11	92
Amérique Latine et Caraïbes	24	18	75 %
Europe du Nord	1	1	100 %

3. Afghanistan, Algérie, Barbade, Burundi, Cambodge, Chili, Gabon, Gambie, Guyane, Honduras, Inde, Irak, Koweït, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigeria, Paraguay, Tadjikistan, Timor-Leste, Trinidad-et-Tobago.

III. Renouvellement de la moitié du Groupe d'experts

16. Conformément au paragraphe 16.1 des Orientations du FIDC indiquant que « les membres du Groupe d'experts bénéficient d'un mandat de quatre ans » et « qu'ils sont renouvelés par moitié tous les deux ans afin de garantir la continuité du travail », trois membres du Groupe d'experts sont amenés à être remplacés pour les Groupes I, II et III.
17. Reconnaissant la qualité du travail fourni par les trois membres sortants du Groupe d'experts du FIDC, trois nouveaux membres sont proposés, sélectionnés à partir d'une large communauté d'experts qui ont travaillé avec le Secrétariat dans le cadre de la Banque d'expertise de la Convention ou d'autres organisations partenaires. Les propositions respectent les critères relatifs à la répartition géographique équitable et à l'expérience professionnelle en matière de coopération internationale, de politique culturelle ou d'industries culturelles.
18. L'Annexe III présente des propositions pour le renouvellement des membres du Groupe d'experts, ainsi que ceux proposés en tant que suppléants. Elle fournit également de courtes biographies des experts recommandés pour considération par le Comité.

IV. Conclusions et prochaines étapes

19. Les résultats du dixième appel à demandes à financement ainsi que la deuxième évaluation externe du FIDC démontrent toujours que des activités de renforcement de capacités ainsi que des activités de plaidoyer sont nécessaires pour améliorer l'efficacité du FIDC en tant qu'outil de coopération internationale et de mise en œuvre de la Convention de 2005.
20. Ces activités répondent également aux recommandations, notamment 9, 11 et 14, adoptées par le Comité lors de sa douzième session en décembre 2018 (Décision 12.IGC 6) et dont un état des lieux de la mise en œuvre est présenté dans le Document DCE/20/13.IGC 5b.
21. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 13.IGC 5a

Le Comité,

1. *Ayant examiné le Document DCE/20/13.IGC/5a, ses Annexes et le Document d'information DCE/20/13.IGC/INF.9 ;*
2. *Remercie le Groupe d'experts pour son important travail ;*
3. *Prend note des commentaires et des recommandations du Groupe d'experts sur les projets recommandés pour financement par le FIDC ;*
4. *Décide que les projets présentés à l'Annexe I et annexés à la présente décision recevront un soutien financier du FIDC ;*
5. *Décide également de lancer le onzième appel à demandes de financement en 2020 ;*
6. *Demande au Secrétariat de lui soumettre, lors de sa quatorzième session, un rapport narratif sur les activités du FIDC ;*
7. *Décide de nommer un groupe de six experts pour évaluer les demandes de financement et formuler des recommandations pour examen par le Comité :*

Groupe I : Mme Valeria MARCOLIN pour une période de quatre ans

Groupe II : Mme Lidia VARBANOVA pour une période de quatre ans

Groupe III : M. Lazaro Israel RODRIGUEZ OLIVA pour une période de quatre ans

Groupe IV : Mme Sarah GARDNER pour une période de deux ans

Groupe V(a) : Mme Ojoma OCHAI pour une période de deux ans

Groupe V(b) : Mme Fatin FARHAT pour une période de deux ans,

Décide également de nommer six experts suppléants :

Groupe I : Mme Astrid AUDIBERT pour une période de quatre ans

Groupe II : Mme Mira BURRI pour une période de quatre ans

Groupe III : M. Eduardo SARA VIA pour une période de quatre ans

Groupe IV : Mme Sharada RAMANATHAN pour une période de deux ans

Groupe V(a) : Mme Ayeta Anne WANGUSA pour une période de deux ans

Groupe V(b) : Mme Ghita KHALDI pour une période de deux ans.

ANNEXE I

Projets recommandés au Comité par le Groupe d'experts du FIDC pour le dixième cycle de financement

Points	Pays bénéficiaire	Titre du projet	Numéro du projet	Nom du demandeur	Profil du demandeur	Montant demandé (USD)	Montant recommandé (USD)
36,5	Équateur	“Cuenca Cultural Incubator”: implementation of a permanent promotion program of cultural entrepreneurship in Cuenca, Ecuador	2019-2903	Casa de la Cultura Ecuatoriana Núcleo del Azuay (CCE AZUAY)	Partie	88 392	86 792
35	Mozambique	Enhancing the network, knowledge and exchange capacity among creative agents in Mozambique.	2019-2664	Fundação Carlos Morgado	ONG	99 860	94 860
34,5	Afrique du Sud	Revenue Streams for African Musicians (Pilot in South Africa)	2019-2276	Music In Africa Foundation	ONG	100 000	92 000
34	Éthiopie	Capacity Building of the Dance Field in Ethiopia: Research, Networking, and Training	2019-2420	Ethiopian Dance Art Association	ONG	99 987	99 987
33,5	Mexique	Mapping and empowering a network of creative and culture promoters and producers for a sustainable citizen-led system of production and market development for creative and cultural industries in State of Yucatan that promotes the diversity of cultural expressions	2019-2782	The Ministry of Culture and Arts of the State of Yucatan	Partie	84 272	78 272
33	Géorgie	Creative Twist - Boosting economic capacity of Creative and Cultural Industries through mapping, awareness-raising and Strategy elaboration	2019-2687	Creative Georgia	Partie	96 269	88 269
33	Turquie	Empowering Turkey's Local Cultural Professionals	2019-2181	Istanbul Foundation for Culture and Arts (IKSV)	ONG	100 000	92 000
33	Viet Nam	Strengthening Intellectual Property Protection and Practice in Vietnam (SIPPP)	2019-2509	Vietnam National Institute for Culture and Arts Studies (VICAS)	Partie	99 945	91 945
33	Argentine	Empowerment of young residents in disadvantaged geographical areas of the City of Buenos Aires (Argentina) to strengthen their creative and work capacities in the music sector	2019-3016	Dirección General de Música de la Ciudad de Buenos Aires (General Directorate of Music of the City of Buenos Aires)	Partie	44 200	36 733

Montant total disponible pour le financement de projets et montant total recommandé

Catégorie	Montant en dollars des États-Unis
Montant total disponible pour le financement des projets ⁴	761 000
Total recommandé pour les projets	760 858

4. Le montant total disponible pour le financement des projets dans le cadre du 10ème appel est basé sur 70% du montant total des contributions reçues des Parties et des intérêts perçus, du 1er janvier 2019 au 30 novembre 2019. Pour ce cycle, un montant additionnel provenant des contributions perçues entre le 1er juillet 2018 et le 31 décembre 2018 et n'ayant pas encore été alloué est également affecté au financement de projets (Document DCE/19/13.IGC/5c).

ANNEXE II

**Fiches d'évaluation des demandes de financement recommandées
pour le neuvième cycle de financement du FIDC**

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
36.5	ÉQUATEUR	2019-2903	Maison de la culture équatorienne <i>Núcleo del Azuay</i> – CCE AZUAY (Partie)

Titre du projet	<i>Cuenca Cultural Incubator</i> : mise en œuvre d'un programme permanent de promotion de l'entrepreneuriat culturel à Cuenca, en Équateur ⁵
Durée du projet	Avril 2020 – octobre 2021
Montant recommandé (en dollars É.-U.)	86 792
Objectif	Le projet vise à contribuer au développement des industries culturelles de Cuenca en établissant un programme permanent de soutien à l'entrepreneuriat culturel.
Synthèse (§ 19.1)	La <i>Casa de la Cultura Ecuatoriana Núcleo del Azuay</i> (Maison de la culture équatorienne <i>Núcleo del Azuay</i>), institution publique chargée de la promotion du secteur culturel dans la province d'Azuay, se propose de : 1) consolider l'écosystème de soutien à la promotion du programme d'entrepreneuriat culturel à Cuenca ; 2) créer une pépinière d'entreprises culturelles ; 3) renforcer les capacités de 30 entrepreneurs culturels à Cuenca ; 4) favoriser la création de revenus pour 10 entrepreneurs culturels en leur donnant accès à des fonds d'amorçage et à des crédits, à l'incubation et à l'aide à l'accès au marché.
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)	<p>L'écosystème de soutien à la promotion du programme d'entrepreneuriat culturel à Cuenca est consolidé – Un réseau d'institutions publiques et privées liées au programme d'entrepreneuriat culturel sera établi, afin de fournir une formation, un accès au financement et un accès au marché pour les entreprises culturelles locales. Un groupe de travail interinstitutionnel local sera créé pour le suivi et la mise en œuvre du programme d'entrepreneuriat culturel. Un programme de travail interinstitutionnel sera déterminé pour proposer des améliorations à l'écosystème et au programme d'entrepreneuriat culturel.</p> <p>Un incubateur d'entrepreneuriat culturel est créé au siège de la Maison de la culture équatorienne – Un site internet destiné à promouvoir l'entrepreneuriat culturel sera créé et comprendra un portail d'information, un portefeuille numérique des entreprises participantes et du matériel de formation. Une méthodologie de formation à l'entrepreneuriat culturel sera mise au point.</p> <p>Les capacités de 30 entrepreneurs culturels de Cuenca sont renforcées – Des plans de développement, des analyses financières et normatives et des plans commerciaux, basés sur la méthodologie développée, sont élaborés par 30 entreprises culturelles pendant la phase de pré-incubation. Après la phase de pré-incubation, la méthodologie sera évaluée par les participants.</p> <p>La génération de revenus est favorisée pour 10 entrepreneurs culturels par l'accès à des fonds d'amorçage et à des crédits, l'incubation et le soutien à l'accès au marché – 10 entreprises culturelles incubées auront accès à des capitaux d'amorçage et les 30 entreprises pré-incubées se verront offrir une</p>

5. Titre aux fins de communication : Favoriser l'entrepreneuriat culturel à Cuenca.

	<p>option de crédit à des conditions préférentielles de la part des institutions financières liées à l'écosystème établi. Les 10 entreprises culturelles incubées seront présentées à des investisseurs, des professionnels et des agents commerciaux potentiels. Le revenu des 10 entrepreneurs culturels ayant participé à l'incubation sera augmenté d'au moins 25 %.</p>
<p>Pertinence des objectifs par rapport aux domaines d'intervention du FIDC (§ 19.4 and 19.8)</p>	<p>Élargir la participation à la création, à la production et à la distribution de biens et de services culturels aux régions et aux groupes sociaux précédemment exclus – La création d'un incubateur permanent d'entrepreneuriat culturel créera les conditions nécessaires au développement des entreprises culturelles à Cuenca, en contribuant aux possibilités d'emploi et à la génération de revenus.</p> <p>Renforcer les institutions culturelles publiques essentielles au développement des industries culturelles – Le projet renforcera la capacité de l'institution à soutenir l'entrepreneuriat à Cuenca par la création d'un incubateur permanent d'entrepreneuriat culturel à la Maison de la culture équatorienne, ainsi que par la consolidation d'un écosystème de soutien au programme d'entrepreneuriat culturel.</p> <p>Renforcer les mécanismes de financement et de développement des marchés pour les biens et services culturels – Le projet articulera la collaboration publique et privée pour soutenir le financement et la création de marchés pour l'entrepreneuriat culturel. Grâce à la consolidation d'un écosystème de soutien au programme d'entrepreneuriat culturel, les entrepreneurs culturels auront accès au crédit, avec des conditions préférentielles pour financer leurs entreprises. En outre, l'accès aux marchés sera favorisé par des investisseurs, des professionnels et des agents commerciaux potentiels.</p>
<p>Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 and 19.5)</p>	<p>Le demandeur possède l'expérience et les capacités nécessaires à la mise en œuvre du projet. L'institution fonctionne depuis 73 ans et le projet est directement lié à deux projets pilotes réalisés en 2017 et 2018. L'équipe du projet sera composée d'organisations des secteurs public et privé, ainsi que d'une équipe ayant de solides connaissances et expériences.</p> <p>Les résultats et les produits livrables sont concrets et mesurables et les principales activités et le budget sont pertinents et adéquats. La période de mise en œuvre est réaliste et cohérente avec les activités et les bénéficiaires sont clairement identifiés.</p> <p>La gestion des ressources financières sera assurée par l'équipe financière de la Maison de la culture équatorienne. Les personnes responsables sont indiquées dans la structure de l'équipe et dans le budget.</p>
<p>Durabilité (§ 19.6)</p>	<p>Le projet complète les initiatives nationales et régionales et s'appuie sur les recommandations d'une intervention antérieure pour combler les lacunes existantes.</p> <p>La consolidation de l'écosystème de soutien au programme d'entrepreneuriat culturel et l'espace d'incubation qui sera mis en place assureront l'impact à long terme du projet.</p> <p>Sept mesures visant à obtenir des avantages à long terme sont établies par le demandeur. Ces mesures comprennent des plans de suivi, d'évaluation, de communication et des initiatives futures visant à maintenir les réseaux et les contacts. En outre, elles comprennent des activités de suivi pour les bénéficiaires directs et indirects, ainsi que pour la ville de Cuenca, les secteurs de la culture et de l'entrepreneuriat de l'Équateur et les autorités nationales.</p>

<p>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet parce qu'il a la capacité de favoriser l'entrepreneuriat culturel à Cuenca. L'équipe est compétente, la méthodologie couvre le court terme (formation et incubation) et le long terme (développement de l'écosystème) avec une approche multidimensionnelle et une analyse claire des problèmes et du contexte. Cette approche assurera des gains immédiats ainsi qu'un soutien sûr qui aura des effets à long terme, et pourrait servir d'exemple de réussite pour atteindre des impacts plus importants.</p> <p>Cependant, les évaluateurs demandent une réduction du budget de 1 600 USD correspondant à la conception de l'espace d'incubation car cette activité n'est pas éligible au financement du FIDC. De plus, avant le démarrage du projet, les évaluateurs demandent de déterminer des mesures spécifiques pour la maintenance et la mise à jour du site internet afin d'assurer sa pérennité.</p>
-----------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
35	MOZAMBIQUE	2019-2664	<i>Fundação Carlos Morgado</i> (ONG)

Titre du projet	Renforcer le réseau, les connaissances et la capacité d'échange entre les agents créatifs au Mozambique
Durée du projet	Avril 2020 – avril 2021
Montant recommandé (en dollars É.-U.)	94 860
Objectif	Le projet vise à améliorer l'industrie créative au Mozambique en renforçant la collaboration au sein du secteur créatif.
Synthèse (§ 19.1)	La <i>Fundação Carlos Morgado</i> , une organisation non gouvernementale et à but non lucratif se propose de : 1) établir un réseau entre les parties prenantes ; 2) fournir des connaissances aux entrepreneurs créatifs tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie créative ; 3) favoriser les échanges pour permettre la mobilité et la collaboration à travers le pays.
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)	<p>Le réseau est renforcé – Une cartographie dynamique de l'industrie créative au Mozambique sera lancée grâce à une nouvelle plateforme en ligne.</p> <p>Des connaissances sont fournies aux artistes – Un programme de renforcement de capacités sera élaboré, y compris le mentorat, pour stimuler l'entrepreneuriat créatif au Mozambique, ce qui améliorera les résultats économiques pour les Industries culturelles et créatives. Un guide pour le numérique sera publié afin de débloquer un soutien gouvernemental supplémentaire.</p> <p>L'échange est encouragé – Des opportunités de mobilité seront offertes aux artistes et aux entrepreneurs du Mozambique pour participer à des événements tels que des festivals et des foires.</p>
Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§19.4 and 19.8)	<p>Contribuer au renforcement des capacités en matière de création, de production et de distribution – Le projet repose sur trois mots clés interconnectés : réseau, connaissance et échange. Il permettra la mobilité des entrepreneurs créatifs afin qu'ils puissent présenter leur travail et accéder à de nouveaux marchés.</p> <p>Contribuer au renforcement de capacités en matière de création, de production et de distribution – Grâce aux projets, les artistes et les praticiens de la culture développeront leurs compétences en matière d'entrepreneuriat afin de pouvoir contribuer à long terme à la croissance économique du pays. Cela permettra de plaider en faveur d'un soutien accru du gouvernement.</p>

<p>Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 and 19.5)</p>	<p>Le consortium de parties prenantes est pertinent car il implique différentes expertises. Le personnel proposé est diversifié et couvre tous les aspects du projet. L'organisation dispose d'un comptable dévoué ayant 20 ans d'expérience et habitué à travailler avec des financements internationaux.</p> <p>La période de démarrage montre une compréhension de la gestion de projet et la méthodologie est claire et inclusive. Les trois volets complémentaires fournissent un cadre solide pour traiter les questions identifiées. La diversité des partenaires qui réalisent les diverses activités est également un atout pour le projet.</p>
<p>Durabilité (§ 19.6)</p>	<p>La demande compte cinq membres du consortium représentant le secteur des indépendants, le secteur privé et le gouvernement. Leurs rôles et responsabilités sont clairement définis.</p> <p>Le projet s'inscrit dans la continuité d'activités et d'initiatives publiques et indépendantes dans le même domaine telles que le Programme conjoint sur le renforcement des industries culturelles et créatives et des politiques inclusives au Mozambique (2008-2012), un projet visant à renforcer le potentiel économique des industries créatives dans cinq pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, mis en œuvre au Mozambique par la CNUCED, l'OIT et l'UNESCO.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</p>	<p>Les experts recommandent ce projet car il est bien conçu et répond à un besoin réel et urgent au Mozambique. Le projet repose sur trois mots clés interconnectés : réseau (développement d'une plateforme informatique), connaissances (ateliers de renforcement de capacités) et échange (accès aux marchés), utilisés comme outils pour renforcer la mise en réseau, cartographier le secteur, développer les compétences nécessaires et soutenir la mobilité afin d'améliorer les résultats économiques des entrepreneurs des industries culturelles et créatives.</p> <p>Les objectifs précis et mesurables du projet, les résultats bien conçus soutenus par des cibles claires, la collecte de fonds prévue par le consortium et la participation attendue du gouvernement, ainsi que la nouvelle plateforme, fourniront les moyens d'assurer un impact à long terme.</p> <p>Cependant, les experts ont recommandé de prolonger le délai de 12 mois afin d'intégrer toutes les activités prévues. Le budget de communication de 15 000 dollars devrait également être réduit de 5 000 dollars</p>

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
34.5	AFRIQUE DU SUD	2019-2276	<i>Music In Africa</i> (ONG)

Titre du projet	Flux de revenus pour les musiciens africains
Durée du projet	Avril 2020 – avril 2022
Montant recommandé (en dollars É.-U.)	92 000
Objectif	Le projet vise à créer un environnement durable pour les musiciens sud-africains en fournissant des données et des outils pour renforcer leur capacité à générer davantage de revenus.
Synthèse (§ 19.1)	<i>Music In Africa</i> , une organisation non gouvernementale et à but non lucratif engagée dans le développement de l'industrie de la musique en Afrique propose de : 1) collecter et analyser les statistiques et les masses de données afin d'identifier les flux de modèles de revenus pour les musiciens africains ; 2) fournir aux musiciens du contenu éducatif et des outils numériques qui les aideront à générer davantage de revenus ; 3) plaider pour une législation pertinente pour le développement de l'industrie musicale et effectuer le suivi de sa mise en œuvre.
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)	<p>Des statistiques et des masses de données sur l'industrie et le marché de la musique en Afrique du Sud sont collectées et analysées – Une plateforme sur différents flux de modèles de revenus sera créée conformément à l'industrie de la musique sud-africaine et sera accessible aux musiciens et aux différentes parties prenantes, y compris les partenaires privés et les autorités publiques. Un bureau de statistiques spécialisé sera ouvert au sein de MIA pour assurer une mise à jour régulière des données.</p> <p>Des outils numériques au contenu pédagogique seront développés – Un outil internet de mise en relation sera créé et un kit d'informations de démarrage sera produit pour les musiciens afin de renforcer leurs capacités et de générer davantage de revenus et de favoriser leur carrière. Des formations et des séminaires seront organisés pour améliorer les compétences des musiciens afin qu'ils puissent utiliser le système développé et ainsi diversifier leurs sources de revenus.</p> <p>Une campagne de plaidoyer pour un changement des politiques sera mise en œuvre – Un audit de la législation sera mené pour conduire à la publication de recommandations. Des séminaires et des consultations publiques avec les autorités compétentes seront organisés pour identifier les politiques à mettre en œuvre pour le développement de l'industrie de la musique en Afrique du Sud. Une plateforme de suivi des politiques sera lancée.</p>

<p>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§19.4 and 19.8)</p>	<p>Développer de nouveaux modèles commerciaux pour l'industrie de la musique en Afrique du Sud – le projet a été conçu pour identifier les sources de revenus viables en Afrique du Sud et fournir des données et des statistiques détaillées. Le renforcement des capacités facilitera également l'adoption et la mise en œuvre de nouveaux modèles de sources de revenus qui fonctionnent dans le contexte africain et dans l'environnement numérique.</p> <p>Renforcer le rôle de la société civile dans la mise en œuvre de la politique pour l'industrie de la musique – Le Comité des politiques musicales encouragera la collaboration et l'engagement entre le gouvernement, les créateurs et les partenaires commerciaux en vue d'élaborer des politiques qui favorisent les musiciens et de garantir une durabilité pour l'industrie de la musique en Afrique du Sud.</p>
<p>Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 and 19.5)</p>	<p>Une équipe solide est en place, bénéficiant d'une expérience pertinente dans le domaine musical et en termes de gestion culturelle, financière et de projets. La mission et les expériences de l'organisation sont pertinentes pour le projet.</p> <p>La méthodologie est cohérente et logique : basée sur la recherche. La reconnaissance du rôle des politiques et l'inclusion du plaidoyer sont adaptés aux objectifs.</p>
<p>Durabilité (§ 19.6)</p>	<p>Le projet implique sept partenaires aux compétences appropriées et est cofinancé par les organisations.</p> <p>Les activités démontrent une compréhension claire des problèmes sous-jacents et garantissent des actions claires pour un changement durable.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</p>	<p>Les experts recommandent ce projet car il vise à fournir des données, du renforcement de capacités et un plaidoyer politique pour permettre aux musiciens sud-africains de vivre de leur musique grâce au développement de modèles de sources de revenus plus efficaces. Il est conçu comme projet pilote pour un projet panafricain plus large</p> <p>Les activités répondent aux préoccupations pertinentes et sont bien conçues pour la mise en œuvre des objectifs du projet. La reconnaissance du rôle de la politique et l'inclusion du plaidoyer démontrent également la compréhension des problèmes existants.</p> <p>Le budget total est de 338 296 dollars en cofinancement avec les partenaires and the organisations. Les experts recommandent une réduction de 8 000 dollars le budget demandé dans la section des salaires.</p>

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
34	ÉTHIOPIE	2019-2420	<i>Ethiopian Dance Art Association --</i> EDAA (ONG)

Titre du projet	Renforcement des capacités dans le domaine de la danse en Éthiopie : recherche, mise en réseau et formation
Durée du projet	Mai 2020 – mai 2022
Montant recommandé (en dollars É.-U.)	99 987
Objectif	Le projet vise à accroître la visibilité du secteur de la danse en Éthiopie en renforçant les capacités de l'ensemble des parties prenantes
Synthèse (§ 19.1)	L' <i>Ethiopian Dance Art Association</i> – EDAA, une organisation professionnelle non gouvernementale et à but non lucratif engagée dans le développement de la danse propose de : 1) sensibiliser sur l'utilité sociale et la contribution économique de la danse en Éthiopie ; 2) autonomiser les danseurs afin d'assurer la diversité et la participation à l'élaboration de politiques.
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)	<p>La prise de conscience sur l'importance de la danse dans le pays est accrue – Une étude sur la danse dans sept régions d'Éthiopie sera menée. Des vidéos seront produites pour illustrer la diversité et la valeur de la danse dans le pays. Toutes les données et productions seront disponibles sur un site Internet bilingue dédié.</p> <p>Les danseurs sont autonomisés – une conférence nationale de trois jours et des formations variées seront organisés afin de construire un réseau et défendre les droits sociaux et économiques. Cela favoriserait également le dialogue avec les autorités pour une réforme des politiques culturelles. Une formation spécifique sera également organisée pour promouvoir une meilleure représentation des femmes dans le domaine de la danse.</p>
Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§19.4 and 19.8)	<p>Contribuer au renforcement de capacités en lien avec la création, la production et la distribution – La recherche nationale et la mise en réseau axés sur les données identifieront les besoins de renforcement de capacités pour favoriser la professionnalisation du domaine de la danse. Dans une note connexe, le projet donnera davantage d'opportunités aux danseurs hors d'Addis-Abeba d'avoir accès à des moyens de création et de production et de partager leurs connaissances.</p> <p>Renforcer le rôle de la société civile dans l'élaboration de politiques culturelles et de leur mise en œuvre – Grâce à des activités de sensibilisation et à des formations, les danseurs pourront ouvrir un dialogue avec les autorités compétentes pour plaider en faveur d'une réforme des politiques culturelles et également pour résoudre les problèmes d'égalité entre les sexes sur le terrain.</p>
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 and 19.5)	<p>Bien que l'organisation soit assez récente, l'équipe possède suffisamment d'expérience pour atteindre l'objectif du projet, et un accent bien articulé est porté sur le développement des capacités organisationnelles.</p> <p>Les activités décrites sont pertinentes pour répondre aux problèmes précis. L'approche par étapes est bien réfléchie et appropriée.</p>

Durabilité (§ 19.6)	<p>Il y a une synergie claire entre l'organisation et le ministère et un plan d'engagement est proposé pour maintenir cette synergie. L'échéancier est extrêmement détaillé, bien planifié et réaliste.</p> <p>L'organisation prévoit d'accueillir la conférence sur une base annuelle et d'organiser également des festivals pour appuyer la coopération Sud-Sud.</p>
Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)	<p>Les experts recommandent ce projet car il démontre un bon potentiel de changement structurel dans le secteur de la danse par l'amélioration des structures organisationnelles professionnelles et un fort potentiel de changement dans la façon dont le gouvernement et la communauté se connectent au secteur de la danse. L'organisme s'est engagé à s'attaquer aux obstacles liés au sexe dans tous les aspects du projet en fixant un objectif à atteindre de 50 % de femmes bénéficiaires.</p> <p>Le projet prévoit de réaliser en deux ans des activités telles que la sensibilisation et le plaidoyer, la mise en réseau et la collecte de données, ainsi que la publication de données textuelles et visuelles.</p> <p>Le projet dispose d'un budget approprié et d'un cofinancement solide ; le calendrier établi est pertinent et l'équipe est en place.</p>

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
33.5	MEXIQUE	2019-2782	Le Ministère de la Culture et des Arts de l'État du Yucatan (Partie)

Titre du projet	Cartographie et stimulation d'un réseau de promoteurs et de producteurs de la créativité et de la culture en vue d'un système durable de production et de développement du marché des industries créatives et culturelles de l'État du Yucatan, dirigé par les citoyens, favorisant la diversité des expressions culturelles ⁶
Durée du projet	Avril 2020 – novembre 2021
Montant recommandé (en dollars É.-U.)	78 272
Objectif	Le projet vise à stimuler l'économie créative dans l'État du Yucatan en donnant aux producteurs culturels et aux représentants des municipalités les moyens d'agir
Synthèse (§ 19.1)	Le Ministère de la Culture et des Arts de l'État du Yucatan se propose de : 1) mesurer l'impact économique des industries culturelles et créatives dans l'État du Yucatan ; 2) de renforcer la capacité des représentants et des producteurs culturels sur la mise en pratique de l'économie créative et de promouvoir l'entrepreneuriat créatif ; 3) de favoriser l'accès au marché, en particulier pour les entrepreneurs créatifs, surtout pour les femmes et les groupes sociaux exclus afin d'assurer la diversité.
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)	<p>L'impact économique des industries culturelles et créatives est mesuré – Une cartographie des industries culturelles et créatives dans 20 municipalités principales de l'État du Yucatan sera élaborée. Un rapport sur la production générale de biens et de services culturels, comprenant une analyse des points forts, des points faibles et des opportunités, sera également publié.</p> <p>Les capacités en matière d'économie créative sont renforcées – Un programme d'études certifié en entrepreneuriat sera élaboré avec l'université. Ces formations cibleront les producteurs culturels en accordant une attention particulière aux communautés et aux femmes autochtones. Les autorités culturelles des municipalités (100) participeront à des ateliers spécifiques (5) axés sur l'économie créative.</p> <p>L'accès au marché est favorisé – A partir de l'étude cartographique et des différents ateliers, un réseau sera créé entre les entrepreneurs créatifs et les autorités culturelles. Un agenda de relations commerciales sera développé pour libérer la croissance</p>
Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§19.4 and 19.8)	<p>Contribuer à un système durable pour la politique culturelle au Mexique - Le projet a été conçu pour révéler l'impact économique de la production culturelle de biens et services dans l'État du Yucatan grâce à une cartographie générale. Le renforcement spécifique des capacités ciblant les représentants culturels contribuera également à une meilleure compréhension de l'économie créative et de la mise en œuvre de la politique culturelle.</p> <p>Contribuer à évaluer et à répondre aux besoins de développement des capacités en matière de création, de production et de distribution - L'entrepreneuriat créatif sera stimulé par un programme d'études certifié théorique et pratique. Une petite contribution pour les entrepreneurs créatifs en pleine</p>

6. Titre aux fins de communication : Promotion de l'économie créative de l'État du Yucatan.

	<p>croissance ainsi qu'un programme commercial amélioreront également leur compétitivité et ouvriront de nouveaux marchés.</p>
<p>Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 and 19.5)</p>	<p>Les activités sont décrites de façon très détaillée et elles abordent les problèmes de façon approfondie. La méthodologie est bien pensée pour atteindre les objectifs; 17 mois est un délai raisonnable pour mener à bien les activités.</p>
<p>Durabilité (§ 19.6)</p>	<p>L'implication du secteur dans le développement et la mise en œuvre du projet contribuera positivement au secteur créatif et devrait avoir des retombées positives économiques et sociaux à long terme.</p> <p>La Convention de 2005, les ODD, le modèle de l'Economie orange sont tous en cours de mise en œuvre. Le projet a de bonnes chances de créer un changement structurel dans l'État du Yucatan et de créer un cas d'étude pour d'autres juridictions.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</p>	<p>Les experts recommandent le projet parce qu'au niveau politique (amélioration de la gouvernance de la culture) et au niveau professionnel (autonomisation d'un réseau d'entrepreneurs culturels), les améliorations attendues dans l'économie créative de la région résultant du succès du projet peuvent contribuer à l'une des priorités du FIDC pour créer un potentiel de changement structurel.</p> <p>L'application accorde également une attention particulière à la diversité des expressions culturelles et à l'autonomisation des femmes et des groupes sociaux exclus.</p> <p>Les experts demandent d'accorder une attention particulière à la gestion du projet et d'examiner comment ils peuvent réduire le personnel et par conséquent réduire le budget demandé au FIDC de 6 000 dollars</p>

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
33	GÉORGIE	2019-2687	<i>Creative Georgia</i> (Partie)

Titre du projet	<i>Creative Twist</i> – Stimuler la capacité économique des industries créatives et culturelles par la cartographie, la sensibilisation et l’élaboration de stratégies ⁷
Durée du projet	Avril 2020 – décembre 2021
Montant recommandé (en dollars É.-U.)	88 269
Objectif	Le projet vise à développer l’écosystème des industries culturelles et créatives en Géorgie en élaborant une stratégie d’État et son plan d’action.
Synthèse (§ 19.1)	<i>Creative Georgia</i> est une institution publique et se propose de : 1) mener des recherches et établir une cartographie afin de mesurer les contributions sociales et économiques des industries culturelles et créatives pour développer une politique basée sur les preuves ; 2) augmenter la sensibilisation sur le secteur et sa dimension économique ; 3) élaborer une stratégie d’état à moyen terme et un plan d’action pour les industries créatives afin d’identifier les mesures fiscales, législatives et/ou politiques pour son développement.
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)	<p>La recherche et la cartographie sont effectuées – Une recherche qualitative sera menée par le biais de différentes réunions de groupes de discussion afin de déterminer les défis et les besoins des industries culturelles et créatives en Géorgie. Un examen des mesures législatives, fiscales et politiques actuelles sera effectué et un document sera publié.</p> <p>La Sensibilisation à la valeur économique et sociale des industries culturelles et créatives est accrue – Une campagne d’information sera conçue, comprenant la production de vidéos sur les réussites et la publication d’une brochure. Un Forum des industries créatives sera organisé ainsi que des réunions d’information entre les représentants des industries créatives et les autorités municipales.</p> <p>Une stratégie à moyen terme est élaborée – Des réunions de consultation des multiples parties prenantes seront organisées pour élaborer un document stratégique. La stratégie sur 5 ans sera présentée au gouvernement pour son adoption avec son plan d’action sur 2 ans, dans un premier temps.</p>
Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d’intervention du FIDC (§19.4 and 19.8)	<p>Contribuer à un système durable de politique culturelle en Géorgie – Le projet a été conçu pour fournir des données sur la valeur sociale et économique des industries culturelles et créatives afin d’examiner le cadre juridique actuel. Pour mettre en œuvre ces mesures et politiques, un document stratégique et son plan d’action seront présentés à l’autorité compétente pour adoption.</p> <p>Renforcer le rôle de la société civile dans la mise en œuvre de la politique culturelle – Tout au long du projet, des consultations avec la société civile seront</p>

7. Titre aux fins de communication : Creative Twist– Stimuler la capacité économique des industries créatives et culturelles en Géorgie.

	<p>organisées pour élaborer une politique fondée sur des données probantes qui répondrait aux besoins des bénéficiaires finaux.</p>
<p>Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 and 19.5)</p>	<p>L'organisation est une entité publique dédiée au développement des industries culturelles et créatives ; l'équipe a de l'expérience dans la gestion de projets internationaux selon les lois applicables à une entité juridique publique.</p> <p>Les activités sont bien informées, structurées et pertinentes pour atteindre les objectifs du projet. Le projet fait appel à différents groupes d'experts et groupes communautaires.</p>
<p>Durabilité (§ 19.6)</p>	<p><i>Creative Georgia</i> est entièrement habilitée à élaborer des politiques liées au développement des industries culturelles et créatives et a développé divers programmes pour répondre aux besoins du secteur qui ont une synergie avec ce projet.</p> <p>Le projet s'inscrit dans la Stratégie culturelle 2025 adoptée par le gouvernement de Géorgie en 2016. Le Ministère de l'Education, des Sciences, de la Culture et des Sports et la Mairie de Tbilissi seront partenaires et leurs rôles sont clairement définis.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</p>	<p>Les experts recommandent ce projet parce qu'il vise à produire une stratégie nationale accompagnée d'un plan d'action pour les industries créatives et culturelles en Géorgie. Il aborde également des questions telles que l'absence d'une politique d'État unifiée et le manque de données statistiques et d'analyse du secteur.</p> <p>Le projet s'étend sur 20 mois à partir d'avril 2020 et semble réaliste et cohérent avec les activités proposées.</p> <p>Le budget est pertinent pour la mise en œuvre du projet. Toutefois, les évaluateurs recommandent de réduire le montant alloué aux contractants de 5 000 dollars et de 3 000 dollars pour les activités de communication.</p>

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
33	TURQUIE	2019-2181	<i>Istanbul Foundation for Culture and Arts – IKSV</i> (ONG)

Titre du projet	Habiliter les professionnels de la culture locale en Turquie
Durée du projet	Avril 2020 – avril 2022
Montant recommandé en US\$	92 000
Objectif	Le projet vise à améliorer la capacité des professionnels de la culture et du secteur public au niveau local dans le domaine des politiques culturelles en Turquie en fournissant un renforcement des capacités à toutes les parties prenantes.
Synthèse (§ 19.1)	La Fondation d'Istanbul pour la culture et les arts – une organisation non gouvernementale et à but non lucratif qui se concentre sur la promotion de l'art, se propose de : 1) de renforcer les capacités des organisations du secteur public et de la société civile ; 2) de favoriser la participation civique à la prise de décision, en particulier dans les villes de petite et moyenne taille.
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)	<p>Les capacités des organisations du secteur public et de la société civile sont renforcées - Une enquête en ligne sera menée pour identifier les besoins actuels du secteur de la création afin d'élaborer un programme de formation pertinent pour renforcer la politique culturelle. Une plateforme numérique sera conçue comme un outil d'autonomisation en ligne ainsi que pour créer un réseau entre les différentes parties prenantes.</p> <p>La participation civique à la prise de décision est encouragée – Le dialogue est un élément clé du projet. Différentes réunions et formations impliquant les autorités publiques et les organisations de la société civile seront organisées pour assurer une synergie pour la conception et la mise en œuvre de la politique culturelle. En conséquence, des recommandations concrètes seront présentées dans un rapport afin d'apporter une solution durable.</p>
Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§19.4 and 19.8)	<p>Renforce les capacités des professionnels de la culture et du secteur public en matière de politique culturelle – Le projet a été conçu pour identifier les besoins de toutes les parties prenantes afin d'assurer une politique culturelle durable dans la capitale et dans l'arrière-pays. Des formations seront dispensées et une plateforme sera créée pour renforcer les capacités des autorités publiques et des professionnels de la culture.</p> <p>Renforcement du rôle de la société civile dans la mise en œuvre de la politique culturelle – Le projet renforcera le dialogue entre les pouvoirs publics et les organisations de la société civile. Par le biais de réunions, les organisations de la société civile seront impliquées dans la prise de décision et pourront partager leurs priorités pour assurer une politique culturelle durable.</p>

<p>Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 and 19.5)</p>	<p>Étant donné l'expérience de l'organisation (45 ans) et les besoins du secteur, le projet peut apporter des changements dans l'environnement politique et des changements profonds dans les structures organisationnelles du secteur de la culture.</p> <p>Le projet adopte une méthodologie détaillée qui comprend l'évaluation, la recherche, le renforcement des capacités et les plateformes d'échange. Il est ciblé et ses activités visent à assurer un impact à long terme.</p>
<p>Durabilité (§ 19.6)</p>	<p>Le projet propose une liste étendue de partenaires qui vont du gouvernement local au national, en passant par l'Europe. Les rôles et les responsabilités des différents partenaires sont bien définis et précis.</p> <p>La formation des professionnels de la culture leur permettra d'être mieux outillés pour agir au niveau local. C'est la garantie la plus importante d'un impact à long terme.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</p>	<p>Les experts recommandent ce projet car il vise à renforcer les capacités des professionnels de la culture des secteurs public et de la société civile en Anatolie. L'égalité des sexes est également mise en avant avec l'engagement de sélectionner au moins 50 % de femmes parmi les participants.</p> <p>Les produits sont concrets, mesurables et appropriés au projet, et les activités et le budget sont pertinents pour la réalisation des produits. La plateforme numérique sera le principal outil de suivi, l'impact du programme sera évalué pendant et après le projet.</p> <p>Le budget est bien adapté au projet bien que les experts recommandent de réduire les salaires de 8 000 dollars.</p>

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
33	VIET NAM	2019-2509	<i>Vietnam National Institute for Culture and Arts Studies – VICAS (Partie)</i>

Titre du projet	Renforcement de la protection et de la pratique de la propriété intellectuelle au Vietnam
Durée du projet	Mai 2020 – mai 2021
Montant recommandé (en dollars É.-U.)	91 945
Objectif	Le projet vise à soutenir la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle dans les industries culturelles et créatives (ICC) par le renforcement de capacités des parties prenantes
Synthèse (§ 19.1)	L'Institut national du Viet Nam pour les études sur la culture et les arts – VICAS, un établissement public relevant du Ministère de la culture, des sports et du tourisme se propose de : 1) de renforcer les capacités des fonctionnaires travaillant dans le domaine de la propriété intellectuelle ; 2) de renforcer les capacités des artistes et des créateurs au Vietnam
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)	<p>Les capacités des responsables gouvernementaux sont renforcées – Un examen de la législation actuelle sur la propriété intellectuelle sera publié pour comprendre les besoins et améliorer sa mise en œuvre. Un guide à l'intention des fonctionnaires pour l'application de la loi et des règlements sur la propriété intellectuelle sera publié et diffusé par l'intermédiaire de toutes les institutions publiques concernées par la propriété intellectuelle.</p> <p>Les capacités des artistes et des créateurs sont renforcées – Une série de formations sera dispensée aux artistes et aux créateurs pour leur permettre de mieux comprendre l'importance de la loi sur la propriété intellectuelle et de son application. Un guide destiné au secteur de l'art sera publié.</p>
Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§19.4 and 19.8)	Renforcer les processus et les mécanismes de mise en œuvre de la législation en matière de propriété intellectuelle – Le projet a été conçu et sera mis en œuvre avec la participation d'institutions publiques travaillant à l'administration et à l'application des droits de propriété intellectuelle au Vietnam, telles que le Département du droit d'auteur et ses affiliés provinciaux. Il visera également le bénéficiaire final, à savoir le secteur de l'art et de la création, afin d'assurer une meilleure compréhension de l'application et de l'importance de la réglementation en matière de propriété intellectuelle dans les industries culturelles et créatives.
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 and 19.5)	<p>L'organisme est une unité de l'État qui possède une expérience considérable en matière de recherche, de conseils stratégiques et de formation des diplômés, ainsi que de création de modèles de développement pour les industries culturelles et créatives.</p> <p>Les activités proposées répondent directement aux questions pertinentes. La méthodologie proposée pour la mise en œuvre du projet est claire et détaillée.</p>

Durabilité (§ 19.6)	<p>Le projet est conforme à la Stratégie nationale pour le développement des industries culturelles, Vision 2030, ratifiée par le Premier Ministre. La conception du projet prévoit des consultations avec le personnel du gouvernement et les artistes, ainsi que des enquêtes avant et après la formation, afin que l'examen de la propriété intellectuelle qui en résulte et les guides soient pertinents.</p> <p>VICAS et le Département du droit d'auteur sont des organismes publics, les avantages de la capacité accrue du personnel de VICAS et des officiels du Département du droit d'auteur et leur affiliés provinciaux, ainsi que celle des artistes seront un investissement à long terme et aura un effet d'entraînement.</p>
Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)	<p>Les experts recommandent ce projet parce qu'il répond aux besoins d'information, intègre la consultation du public et des ONG, et offre une formation aux employés du gouvernement et au secteur culturel dans trois lieux clés.</p> <p>Les résultats sont réalistes et contribueront aux objectifs, et les activités répondent aux préoccupations identifiées pour le secteur créatif. Les résultats de ce projet pourraient avoir des avantages à long terme pour le secteur créatif et pourraient potentiellement créer un modèle qui pourrait être adapté à d'autres pays confrontés à des problèmes similaires d'utilisation abusive de la propriété intellectuelle.</p> <p>Les composantes du budget sont détaillées et semblent appropriées, bien qu'une réduction budgétaire totale de 8 000 USD soit recommandée pour les salaires.</p>

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°.	Demandeur
33	ARGENTINE	2019-3016	Direction générale de la musique de la ville de Buenos Aires (Partie)

Titre du projet	Autonomisation des jeunes résidents des zones géographiques défavorisées de la ville de Buenos Aires pour renforcer leurs capacités de création et de travail dans le secteur de la musique ⁸
Durée du projet	Décembre 2020 – mars 2022
Montant recommandé (en dollars É.-U.)	36 733
Objectif	Le projet vise à autonomiser les jeunes des quartiers défavorisés de Buenos Aires en renforçant leurs capacités à créer, produire et distribuer de la musique et en favorisant leur accès au marché du travail de l'industrie de la musique
Synthèse (§ 19.1)	La Direction générale de la musique de la ville de Buenos Aires, responsable du développement des politiques, programmes et projets qui favorisent la production et la diffusion de la musique, propose d'élargir la portée de son programme <i>Estudio Urbano</i> (études urbaines), en favorisant 1) la création, la production et la diffusion de musique chez les jeunes des zones défavorisées de Buenos Aires ; 2) l'accès au marché du travail par la formation professionnelle dans les différents métiers de l'industrie musicale.
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)	<p>La création, la production et la distribution de musique des jeunes des zones défavorisées de Buenos Aires sont encouragées – Les bénéficiaires du projet auront accès à un studio d'enregistrement professionnel. Leurs capacités et leurs compétences en matière de gestion et de communication musicales seront renforcées par le biais d'une formation. La musique enregistrée sera distribuée et promue par le biais des réseaux sociaux et de la presse, et par l'organisation de concerts avec des artistes de renom.</p> <p>L'accès au marché du travail par la formation professionnelle dans les différents métiers de l'industrie musicale est favorisé – Des formations et des pratiques professionnelles dans les domaines de l'enregistrement musicale, du son, de l'éclairage, de la photographie et de la vidéo seront proposées aux jeunes des zones défavorisées de Buenos Aires.</p>

8. Titre aux fins de communication : Autonomiser les jeunes des quartiers défavorisés de Buenos Aires en favorisant leur participation à l'industrie de la musique.

<p>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§ 19.4 and 19.8)</p>	<p>Élargir la participation à la création, à la production et à la distribution de biens et de services culturels aux régions et aux groupes sociaux qui en étaient exclus – Grâce au renforcement des capacités de production et de distribution musicale et à l'accès à un studio d'enregistrement, le projet permettra aux jeunes des zones défavorisées de Buenos Aires de produire leur musique de manière professionnelle et de créer de nouvelles opportunités professionnelles au sein de l'industrie musicale.</p> <p>Renforcer les agences et institutions culturelles publiques essentielles au développement des industries culturelles – Le projet contribue à renforcer la mise en œuvre des politiques et programmes culturels locaux, par la création d'un volet social dans le programme <i>Estudio Urbano</i> (études urbaines), ciblant les jeunes des zones défavorisées de Buenos Aires.</p>
<p>Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 and 19.5)</p>	<p>Le demandeur est une institution gouvernementale faisant partie de la Ville de Buenos Aires. Il a l'expérience et les capacités nécessaires pour la mise en œuvre du projet : le programme <i>Estudio Urbano</i> a été développé avec succès au cours des 10 dernières années en collaboration avec des musiciens professionnels, des producteurs musicaux, des gestionnaires et d'autres programmes du gouvernement local.</p> <p>Six (6) partenaires différents des autorités publiques, de la société civile et du secteur privé seront impliqués dans la mise en œuvre du projet.</p> <p>Les activités principales et le budget sont appropriés pour atteindre les résultats du projet. Les résultats sont concrets et mesurables et sont adéquats pour atteindre les objectifs du projet. La période de mise en œuvre est réaliste et les bénéficiaires ont été correctement identifiés.</p>
<p>Durabilité (§ 19.6)</p>	<p>Le projet contribuera à la mise en œuvre de politiques et de programmes culturels par la Ville de Buenos Aires.</p> <p>L'activité liée à l'extension du studio d'enregistrement garantit un impact à long terme, puisque davantage de personnes pourront y accéder de façon permanente, ce qui diversifiera l'offre de productions disponibles et augmentera le nombre de bourses qui peuvent être accordées pour la production de matériel enregistré, sans augmenter les coûts.</p> <p>Afin d'identifier les résultats positifs, les faiblesses éventuelles et d'apporter les ajustements nécessaires au programme, deux évaluations d'impact du projet seront réalisées afin de mesurer le degré d'intégration des bénéficiaires du marché du travail et de l'industrie musicale.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet parce qu'il responsabilise les jeunes résidents des zones défavorisées de Buenos Aires en encourageant leur participation à la création, à la production et à la distribution musicales, tout en générant de nouvelles opportunités professionnelles au sein de l'industrie.</p> <p>Le projet contribue à la mise en œuvre de politiques et de programmes publics locaux car il complète le travail déjà réalisé par le programme <i>Estudio Urbano</i>, mené par la Direction générale de la musique de la Ville de Buenos Aires. Il possède le potentiel d'influencer l'écosystème nécessaire pour le changement de politiques futures.</p> <p>Le projet est bien écrit avec des objectifs clairs et les activités sont soutenues par une méthodologie solide. Les bénéficiaires sont clairement identifiés et le budget correspond à l'atteinte des objectifs.</p> <p>Cependant, les évaluateurs demandent une réduction de budget de 7 467 USD correspondant aux matériaux de construction (2 767 USD) et aux travaux (4 700 USD) car ces activités ne sont pas éligibles au financement du FIDC.</p>

ANNEXE III

Propositions de nouveaux membres pour le Groupe d'experts

Conformément au paragraphe 16.1 des Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC, « les membres du Groupe d'experts bénéficient d'un mandat de quatre ans » et « sont renouvelés par moitié tous les deux ans afin de garantir la continuité du travail ».

Proposition membres pour le Groupe d'experts

Groupe	Expert	Pays	Mandat
Groupe I	Mme Valeria MARCOLIN	Italie	4 ans
Groupe II	Mme Lidia VARBANOVA	Bulgarie	4 ans
Groupe III	M. Lazaro Israel RODRIGUEZ OLIVA	Cuba	4 ans
Groupe IV	Mme Sarah GARDNER	Australie	2 ans
Groupe V(a)	Mme Ojoma OCHAI	Nigéria	2 ans
Groupe V(b)	Mme Fatin FARHAT	Palestine	2 ans

Proposition experts suppléants

Groupe	Expert	Pays	Mandat
Groupe I	Mme Astrid Audibert	Belgique	4 ans
Groupe II	Mme Mira BURRI	Bulgarie	4 ans
Groupe III	M. Eduardo Saravia	Colombie	4 ans
Groupe IV	Mme Sharada RAMANATHAN	Inde	2 ans
Groupe V(a)	Mme Ayeta Anne WANGUSA	Ouganda	2 ans
Groupe V(b)	Mme Ghita KHALDI	Maroc	2 ans

Courtes biographies des nouveaux experts proposés pour devenir membres du Groupe d'experts

Mme Valeria Marcolin

Valeria Marcolin est codirectrice de l'ONG Culture et Développement. Elle travaille dans le domaine de la culture depuis plus de 20 ans et a développé une expérience exhaustive en matière d'élaboration et de mise en œuvre de projets de coopération culturelle, de réseau et de gestion des organisations artistiques. En outre, son domaine d'expertise couvre la formation des parties prenantes, le développement des capacités de la société civile, les processus participatifs, l'évaluation des projets et les programmes culturels.

Elle a également participé à la conception et à la mise en œuvre de programmes de formation et de séminaires pour l'UNESCO, le Secrétariat du Groupe des Etats ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) dans le domaine de la coopération culturelle, de la culture dans les politiques de développement.

Elle a fourni une aide technique aux pouvoirs publics locaux pour leur stratégie de développement culturel dans les pays en développement (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, et Sénégal).

Mme Lidia Varbanova

Lidia Varbanova a acquis une vaste expérience professionnelle à travers les fonctions de consultante, d'éducatrice, de chercheuse et de chef de projet qu'elle a exercée dans une soixantaine de pays. Ses domaines de compétences comprennent la stratégie, les politiques, l'entrepreneuriat, l'innovation, le développement organisationnel, le renforcement des capacités et les technologies en ligne, mais elle accorde une attention toute particulière aux arts, à la culture et aux industries créatives. Elle est actuellement professeur à plein temps à l'Académie nationale des arts, du théâtre et du cinéma de Sofia, Bulgarie, et professeure invitée à l'Université des arts de Belgrade, tout en animant des master classes à l'Université de Colombie-Britannique. Lidia est également évaluatrice externe des programmes Erasmus+, Horizon 2020 et H2020 Twinning de la Commission européenne. Professeure invitée dans de grandes universités et des centres de formation en Europe, Lidia s'implique activement dans nombre d'associations professionnelles internationales. Elle a reçu plusieurs distinctions prestigieuses dont le prix européen « Dragan Klaić » pour l'excellence dans l'enseignement, la bourse FULBRIGHT, la bourse de la Fondation nipponne et la bourse de l'OTAN. Ses ouvrages les plus récents sont : *International Entrepreneurship in the Arts* (2016) et *Strategic Management in the Arts* (2012), tous deux publiés par Routledge. Dernière initiative en date de Lidia : la Maison Kamenov pour la pensée créative, un lieu de création et d'innovation ouvert aux artistes et aux universitaires situé dans un beau cadre rural.

M. Lázaro Israel Rodríguez

Lázaro Israel Rodríguez est consultant auprès d'institutions internationales, nationales, urbaines et locales sur les politiques culturelles et l'économie créative à l'appui du développement durable. Depuis 15 ans, il travaille en Amérique latine et dans les Caraïbes auprès de multiples organismes et institutions tels que l'UNESCO, le PNUD, la Banque interaméricaine de développement et des agences nationales de coopération, dont l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement et Hivos. Il a été chercheur et Chef du Groupe d'études sur les politiques culturelles (Institut Juan Marinello, Ministère de la Culture) à La Havane, Cuba. Ses centres d'intérêt professionnels comprennent l'économie créative en tant que moteur et catalyseur de la transformation sociale, l'internationalisation des initiatives culturelles, les politiques culturelles et la responsabilité culturelle. Lázaro intervient actuellement en tant que consultant auprès du Programme des Nations Unies pour le développement au Panama dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie nationale sur la diplomatie culturelle. Il est également le point focal de la ville de Panama pour les villes créatives de la gastronomie de l'UNESCO. Il a également travaillé sur la politique culturelle d'El Salvador en 2014-2024, la politique culturelle des musées d'Amérique centrale en 2012-2015 (REDCAMUS), les lignes stratégiques des politiques culturelles pour le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) et le corridor culturel des Caraïbes centraméricaines (SICA).

Courtes biographies des nouveaux experts suppléants pour devenir membres du Groupe d'experts

Mme Astrid Audibert

Astrid Audibert est spécialiste en gestion et évaluation de projets et possède une vaste expérience de terrain en Afrique. De 2013 à 2019, elle était chargée des affaires culturelles au sein du Secrétariat du groupe des Etats ACP, une organisation intergouvernementale qui a pour objectif de promouvoir la solidarité Sud-Sud et la coopération Nord-Sud en faveur du développement durable de 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de leur intégration dans l'économie mondiale.

À ce titre, elle a géré avec succès le programme de soutien aux secteurs culturels (« ACP Cultures + ») financé par le 10^{ème} Fonds européen de développement et a organisé la 4ème réunion des ministres de la Culture des pays ACP à Bruxelles.

Diplômée de l'Université de la Sorbonne à Paris, Astrid est titulaire d'un Master en relations internationales. Elle est également diplômée de l'Université de Ouagadougou en communication multimédia.

Mme Mira Burri

Mira Burri est maître de conférences et Directrice de l'internationalisation à la Faculté de droit de l'Université de Lucerne. Avant de rejoindre cette université, Mira a été chargée de recherche à l'Université de Berne, où elle a dirigé des projets sur le commerce et la culture, les technologies numériques et la gouvernance commerciale dans le cadre du Pôle de recherche national suisse (NCCR) : Réglementation commerciale. Depuis 2017, Mira est responsable de recherche pour le projet « Gouvernance des mégadonnées dans les accords commerciaux », parrainé par la Fondation nationale suisse pour la science (2017-2020). Suite à son habilitation en 2016, Mira a reçu une *venia docendi* en droit économique international, en droit européen et international de la communication et des médias et en droit de l'Internet. Auteure de nombreuses publications dans ces domaines, ses ouvrages les plus récents sont : *Trade Governance in the Digital Age* (Cambridge University Press 2012), *Public Service Broadcasting 3.0: Legal Design for the Digital Present* (Routledge 2015) et *Big Data and Global Trade Law* (Cambridge University Press 2019). Mira a travaillé comme consultante pour les gouvernements suisse et canadien, le Parlement européen, le CICDD, l'OMC et l'UNESCO sur les questions relatives à la diversité culturelle, au commerce et à l'innovation numérique. Mira est membre du Réseau européen d'experts pour la culture et l'audiovisuel (EENCA).

M. Eduardo Saravia

Eduardo Saravia est chercheur, consultant et professeur dans le domaine des industries et de l'économie culturelles. Il a travaillé pour des institutions gouvernementales et non gouvernementales nationales et internationales, dont le Ministère de la Culture de Colombie, le Secrétariat à la culture de Bogota, le CERLALC, l'UNESCO et la CIASE. Eduardo est un spécialiste de l'élaboration et de l'évaluation des politiques culturelles et de la conception d'indicateurs culturels et sociaux. Il a coordonné les comptes satellites culturels de la Colombie ainsi que l'élaboration du rapport périodique quadriennal de la Colombie sur la mise en œuvre de la Convention de 2005 de l'UNESCO. Actuellement consultant chez Sound Diplomacy, il conçoit et applique des méthodes d'évaluation de l'incidence économique du secteur créatif dans des villes telles que Cardiff, Vilnius, Muscle Shoals et Huntsville.